



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 27-08-2026 /

Dossier complet le : 28-08-2026 /

N° d'enregistrement : 022786/KK P

1 Intitulé du projet

Creation d'un site de transit et traitement de dechets dangereux sur la commune de Valdalliere

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

AMIANTE TRAITEMENT DECHETS

Raison sociale

AMIANTE TRAITEMENT DECHETS

N° SIRET

80134295700017

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LEPROVOST

Prénom(s)

Mathieu

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

> Achat des parcelles 564 ZB 94, 564 ZB 93, 564 ZB 92 de la commune de Valdalliere exploitée actuellement par la société de transport RIVIERE. Actuellement, la parcelle ne comporte pas de bâtiment (aucun travaux de démolition ne sera nécessaire). Elle comporte : - Des zones de stockage de matériaux en vrac tels que du sable, du gravier, de la terre végétale, des granulats et autres matériaux de construction similaires. - Une zone de stationnement de véhicules légers et d'engins de chantier. > AT2B envisage les constructions et aménagements suivants : - Un bâtiment en structure métallique avec panneaux sandwich avec isolant, - Une aire d'entreposage de déchets dangereux (déchets en transit, et en attente de traitement) - Deux cuves de récupération des eaux de process, et un local abritant les installations de traitement d'eau, - Un bassin d'infiltration des eaux pluviales de toiture non polluées et un bassin de rétention des eaux d'extinction, - Une réserve d'eau incendie. - un système de traitement des eaux usées (pour les douches et sanitaires). > Implantation d'une activité de démantèlement / tri de déchets dangereux.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à créer une installation dédiée au transit et au démantèlement de déchets dangereux contenant de l'amiante, des hydrocarbures, du plomb ou de la silice, dans une démarche d'économie circulaire et de réduction des volumes de déchets ultimes. L'objectif principal consiste à extraire et valoriser les matériaux recyclables contenus dans ces déchets avant leur orientation vers des filières d'élimination spécialisées. Concrètement, le site permettra de traiter trois catégories de déchets : les menuiseries contenant de l'amiante, les chaudières contenant de l'amiante et des traces d'hydrocarbures, ainsi que les charpentes contenant de l'amiante et de la peinture au plomb. Grâce aux opérations de démantèlement et de tri réalisées dans des conditions de confinement strictes, l'installation permettra de récupérer les fractions valorisables (ferraille, verre, plastiques) qui seront dirigées vers des filières de recyclage, tout en réduisant considérablement les quantités de déchets dangereux envoyées en enfouissement ou en destruction. Ce projet répond ainsi à un double enjeu environnemental : d'une part, la gestion sécurisée de déchets présentant des risques sanitaires importants (amiante, hydrocarbures, plomb, silice) et d'autre part, la préservation des ressources.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux du projet comprendra les opérations suivantes : > Travaux de terrassement et de préparation du site : - Terrassement général de la parcelle - Mise en place de la clôture périphérique du site - Plantation d'une haie en périphérie > Construction des infrastructures principales : - Construction d'un bâtiment métallique de 882 m² sur dalle béton, destiné aux activités de démantèlement des déchets dangereux, - Construction d'une dalle béton étanche pour l'entreposage temporaire des déchets en transit et en attente de traitement - Construction d'un local technique abritant l'installation de traitement des eaux de process - Installation d'une cuve double paroi pour la récupération des eaux de process (eaux utilisées pour la décontamination, le nettoyage de l'atelier et le nettoyage de l'aire d'entreposage) - Installation d'une cuve de récupération des eaux traitées destinées à être réutilisées dans le process - Création d'un bassin d'infiltration pour les eaux pluviales de toiture - Mise en place d'un bassin étanche de rétention des eaux d'extinction incendie (dimensionné selon les méthodes D9/D9A) - Aménagement des réseaux - Installation d'une réserve d'eau incendie

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation de l'installation sera dédiée au transit et au démantèlement de déchets dangereux, avec les activités suivantes : > Activités de transit (rubrique ICPE 2718-A) - Réception et entreposage temporaire de déchets dangereux sur l'aire dédiée - Tri et stockage intermédiaire avant traitement - Expédition des déchets vers des filières de valorisation ou d'élimination agréées > Activités de démantèlement (rubrique ICPE 2790-A) - Démantèlement de déchets contenant de l'amiante, des hydrocarbures, du plomb ou de la silice dans l'atelier de 882 m² - Décontamination et nettoyage des équipements et matériaux - Séparation des différentes fractions de déchets en vue de leur valorisation ou élimination - Conditionnement des déchets traités pour leur évacuation vers les filières appropriées En fin d'exploitation, le démantèlement de l'installation comprendra : - Décontamination complète du bâtiment et des équipements ayant été en contact avec les déchets dangereux - Évacuation de l'ensemble des déchets présents sur site vers des filières autorisées - Démontage des installations de traitement des eaux et des cuves de stockage - Démolition ou reconversion du bâtiment selon le projet futur du site - Démantèlement des infrastructures annexes (bassins, réserve incendie) - Remise en état du site conformément aux usages futurs prévus et aux exigences réglementaires

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à Autorisation environnementale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Quantités de déchets entreposés Quantités de déchets traitées Surface de la parcelle Surface bâti (bâtiment de traitement des déchets et aire d'entreposage)	(< 50, tonnes) (< 10, tonnes / jour) (6400, m ²) (1652, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 14 Voie : Route de Montchamp

Lieu-dit :

Localité : 14 Route de Montchamp 14350 Valdallière

Code postal : 14350 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0°46'50"O Lat. : 48°55'18"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. :

Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE: SCOT BOCAGE. Absence de PLU. Carte communale de Saint-Charles-de-Percy approuvée en 2009 : les parcelles se trouvent en zone constructible à vocation économique

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF de type I la plus proche : LA SOULEUVRE ET SES AFFLUENTS - située a 185 metres du site d'implantation du projet. ZNIEFF de type II la plus proche : MOYENNE VALLEE DE LA VIRE ET BASSIN DE LA SOULEUVRE - située a 65 metres du site d'implantation du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	Projet localise en Normandie.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Zone couverte par un arrete de protection de biotope la plus proche : Riviere La Souleuvre couverte par l'arrete de protection des biotopes de la Vire et de certains de ses affluents - située a 200 metres du site d'implantation du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Projet localise sur la commune de Valdalliere.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Absence de parc national, parc naturel marin, reserve naturelle, zone de conservation halieutique ou de parc naturel regional a proximite du site d'implantation du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Absence de plan de prévention du bruit arrêté ou en cours d'élaboration à proximité du site d'implantation du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Absence de bien inscrit au patrimoine mondial, de monument historique ou de site patrimonial remarquable à proximité du site d'implantation du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Selon la carte des zones humides de Normandie de la DREAL, aucune zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ne se trouve sur le site d'implantation du projet. La zone humide la plus proche est située à environ 70 mètres du site, côté Nord.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Le site d'implantation du projet ne se trouve pas dans une zone concernée par un PPRN ou un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Absence de site recensé sur la base de données des sites et sols pollués à proximité du site d'implantation du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le site d'implantation du projet ne se trouve pas dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site d'implantation du projet ne se trouve pas dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle. L'aire d'alimentation de captage la plus proche du projet est située à 5 km au Nord-Est.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site d'implantation du projet ne se trouve pas dans un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site d'implantation du projet se trouve à 5 mètres du site Natura 2000 au titre de la Directive Habitats : Site d'Interet Communautaire FR2500117 - Bassin de la Souleuvre. Habitats d'interet presents sur le site : aucun. Types d'especes presentes sur le site : Poissons, crustaces et mammiferes.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe le plus proche se trouve à plus de 10 km du site d'implantation du projet : Esplanade du Chateau, parc lenormand et rocher des rames, à Vire.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Eau potable : - Decontamination dans le cadre du process de demantelement, - Nettoyage de l'atelier, - Nettoyage de l'aire d'entreposage des dechets, - Douches de decontamination du personnel, - Locaux sanitaires. Impact limite par le fonctionnement en circuit ferme. Les eaux de process seront collectees et traitees sur site, puis reutilisees. Seul un appoint d'eau sera realise ponctuellement. La consommation d'eau totale du...
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Decaissement de 900m ² (pour l'implantation du batiment). Excedent utilise pour encaisser une autre zone du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Decaissement de 900m ² (pour l'implantation du batiment). Excedent utilise pour encaisser une autre zone du site.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'installation fonctionnant en circuit ferme, les besoins en eau de process seront limités aux appoints nécessaires pour compenser les pertes par évaporation ou les prélèvements ponctuels. Les besoins en eaux des locaux sanitaires seront limités (effectif du site : 8 personnes). Les eaux usées provenant des locaux sanitaires, et des douches du personnel seront traitées par un système de traitement sur site.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet s'implantera sur un site déjà terrasse et dépourvu de végétation, sans valeur pour la biodiversité. Il ne modifiera pas les conditions existantes en termes de faune, flore et habitats naturels, puisque ces éléments sont d'ores et déjà absents du site. L'impact sur la biodiversité peut donc être considéré comme nul à négligeable, le projet ne faisant que poursuivre l'usage industriel d'une parcelle déjà
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet, situé à proximité immédiate (5m) mais en dehors du périmètre du site Natura 2000, n'aura pas d'impact significatif sur celui-ci. La parcelle d'implantation est actuellement terrassée et dépourvue de végétation et ne constitue pas un habitat pour les espèces d'intérêt communautaire. Le système de gestion des eaux en circuit fermé, avec traitement et réutilisation des eaux de process, ainsi que l'absence de tout rejet vers le milieu
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La parcelle d'implantation est actuellement terrassée et dépourvue de végétation. Il s'agit d'un terrain déjà remanié, qui ne présente aucune valeur écologique ni usage agricole ou forestier. Le projet se développe sur cet espace, sans empiéter sur des milieux naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun PPRT applicable dans la zone d'implantation du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque sismique : Risque faible (2/5) Risque Radon : Potentiel radon significatif (3/3)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	Risques liés à l'amiante et au plomb. Traitement de l'air par des filtres Très Haute Efficacité. Traitement de l'eau par une installation adaptée. Eaux de process en circuit fermé. Un confinement sera mis en place au niveau de
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Trafic routier : 2 poids lourds par jour en moyenne. 8 camions par jour maximum, une fois par semaine. Vehicules legers : Vehicule du personnel. Effectif : 8 personnes.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Trafic de poids lourd (circulation, bip de recul). Process : machines fixe et outils portatifs, equipements de ventilation et aspiration, depoussiereur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site voisin, par son activite logistique impliquant la circulation de poids lourds, engendre des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Rejets de l'air extrait de l'atelier de demantelement. Air susceptible de contenir de l'amiante extrait depuis l'atelier. Filtration par des filtres THE. Un confinement sera mis en place au niveau de la zone de traitement des dechets. Ce confinement sera controle en permanence, et des procedures seront mises en place en cas de perte de confinement pour eviter la dispersion d'amiante a l'exterieur de la zone. Une surveillance des rejets et de
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les seuls rejets seront les eaux pluviales de toiture, non polluees. Les eaux de process seront en circuit ferme (traitement et reutilisation dans le process).
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Infiltration des eaux pluviales de toiture non polluees a la parcelle.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Eaux utilisées pour la décontamination, le nettoyage de l'atelier, et le nettoyage de l'aire d'entreposage. Ces eaux sont susceptibles de contenir de l'amiante, des hydrocarbures, du plomb ou de la silice. Ces eaux seront en circuit fermé, avec système de filtration adapté aux polluants. Les eaux, une fois traitées et propres, seront réutilisées dans le processus.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Déchets issus du démantèlement et du tri : - Déchets non dangereux : Ces déchets seront envoyés vers leur filière de valorisation. - Déchets dangereux : Ces déchets seront envoyés vers leur filière d'élimination.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures mises en oeuvre pour éviter les effets négatifs notables du projet : > Implantation sur une parcelle déjà terrassée, évitant ainsi la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers supplémentaires. > Choix d'un site hors des zones sensibles : Le site ne se situe pas dans le périmètre de zones Natura 2000 ou d'autres périmètres de protection environnementale majeurs, limitant les risques d'impacts sur des habitats ou espèces protégées. > Absence de rejet dans le milieu naturel : Les eaux de process seront entièrement récupérées et traitées en circuit fermé, évitant tout rejet direct dans le milieu naturel. Mesures mises en oeuvre pour réduire les effets négatifs notables du projet : > Confinement des activités de traitement : Toutes les opérations de démantèlement seront réalisées dans un bâtiment fermé équipé de sas de confinement, limitant les risques de dispersion de fibres d'amiante, de poussières de plomb ou de silice. > Filtration de l'air extrait : L'air extrait du bâtiment de traitement sera filtré par des dispositifs adaptés (filtres THE - Très Haute Efficacité) avant rejet, réduisant les émissions atmosphériques de polluants. Surveillance hebdomadaire de l'efficacité du système de filtration, par des prélèvements et mesures en laboratoire. > Aspiration à la source : Les opérations générant des poussières (dépôt, grattage de joints, sablage) seront équipées de systèmes d'aspiration à la source, minimisant la dispersion des polluants dans l'atelier. > Tri et conditionnement des déchets : Les déchets seront triés par type et conditionnés dans des bennes étanches avant expédition, limitant les risques de dispersion et facilitant leur traçabilité. > Stockage sur dalle étanche : L'aire d'entreposage des déchets sera réalisée sur une dalle béton étanche, évitant toute infiltration de polluants dans le sol. Elle comportera un réseau de

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)